

GÉRER LA CO-ASSURANCE IARD

Référence :	Durée :	Niveau :	Modalités :	Tarifs :
AA262	1 jour - 7 h	Bases	Présentiel ou à distance	1072,00 €

LIEUX ET DATES :

PARIS

- Du 31/05/2024 au 31/05/2024
- Du 22/11/2024 au 22/11/2024

OBJECTIFS

- Adopter l'ensemble des procédures de gestion correspondant aux différentes phases de la vie d'une police collective.
- Intégrer les obligations qui pèsent sur l'Apériteur notamment dans l'information des différents intervenants (intermédiaires, clients, compagnies, BCR,...).
- Apprécier le mode de fonctionnement du BCR (Bureau Central de Répartition) et le suivi des opérations comptables.

Information complémentaire :

Toutes nos sessions sont désormais disponibles en présentiel ou à distance.

Vous souhaitez suivre une formation à distance ?

Inscrivez-vous à la session et indiquez-nous la modalité de participation que vous souhaitez par mail à mo-inscriptions@ifpass.fr

Pas de date disponible ? contactez-nous à mo-inscriptions@ifpass.fr

Consultez le taux de satisfaction de nos formations
[ici >>](#)

POINTS FORTS

Modalités pédagogiques :

Les mécanismes de la co-assurance sont expliqués sous forme d'exposés.

Le formateur échange ensuite sur les spécificités liées à la vie d'un contrat type (de la souscription aux sinistres).

Formateur(s) :

Cette formation est animée par un professionnel de la réassurance, formateur expert de l'Ifpass.

PROGRAMME

- A. Rappel des principes de base de la co-assurance
 - 1. Mécanismes principaux de répartition des risques (réassurance / co-assurance)
 - 2. Définitions spécifiques à la co-assurance
 - 3. Intervenants et organisation des compagnies
- B. Bureau Central de Répartition (B.C.R.) : rôle et fonctionnement
- C. Vie d'une police collective (procédures apériteur / co-assureur / BCR)
 - 1. Souscription / constat d'engagement
 - a) caractéristiques techniques
 - b) constat d'engagement
 - 2. Gestion de la production
 - a) émission des primes par l'apériteur (comptant, terme, avenants)
 - b) traitement des commissions et frais (BCR, apériton,...)
 - c) paiement des taxes
 - 3. Gestion des sinistres
 - a) ouverture du dossier et information des co-assureurs (avis de sinistres)
 - b) recouvrement des parts des co-assureurs
- D. Gestion des bordereaux mensuels du BCR

Validation des acquis :

- Évaluation des acquis de la formation par des cas pratiques, exercices, QCM.

- Questionnaire d'évaluation à chaud proposé à la fin du stage.

- Une attestation sera remise au stagiaire à la fin de la formation.

Personnalisation parcours :

Un questionnaire préparatoire sera remis en amont de la formation au participant lui permettant de faire remonter auprès du formateur ses attentes et besoins spécifiques.

PUBLIC

Gestionnaires des risques d'entreprise (production, sinistres, comptabilité)
Conseillers spécialisés
Courtiers en charge du placement de programme
Compagnie ou courtage d'assurance

Nos formations sont accessibles aux candidats en situation de handicap : L'IFPASS met en place des aménagements techniques ainsi qu'un accompagnement humain adapté en fonction du besoin du candidat.
[Veuillez consulter notre fiche d'information sur l'accueil des personnes en situation de handicap - ici](#)

PRÉ-REQUIS

Connaître les grands principes de l'assurance IARD : assurabilité, police d'assurance, limites, sous limites, franchises, taux de prime.

AA129 - AA132

Modalité d'accès :

- Les préinscriptions se font en ligne sur notre site ou par mail à mo-inscriptions@ifpass.fr au moins 1 jour avant le début de la formation.
- Toutes les démarches administratives et financières doivent être réglées avant le début de la formation. Veuillez noter qu'en cas de demande de financement à un organisme financeur, la démarche de prise en charge est à réaliser par le candidat ou l'entreprise et doivent être réalisées à l'avance.
- Les formations sont confirmées 3 semaines avant le début de la formation.

TARIFS ET FINANCEMENTS

1072,00 €

Exonérés de TVA

CONTACT

mo-inscriptions@ifpass.fr / [01 47 76 58 70](tel:0147765870)

Généré le 27/07/2024 à 18:11